

Le kirundi face aux langues « étrangères » sur la toile: fracture numérique ou/et violation du droit linguistique ?

Jean Baptiste Bigirimana, KUL, Belgique

« Voler son langage à un homme au nom même du langage,
tous les meurtres légaux commencent par là » (Roland Barthes)¹

Introduction générale

« Les nouvelles technologies de l'information sont pour l'Afrique une opportunité sans précédent. Elles constituent, à côté des langues africaines, des lieux où se joue la destinée de l'Afrique »². Cette affirmation synthétise à elle seule l'enjeu crucial, posé en des termes nouveaux, entre la dynamique des langues, la technologie et le développement des pays d'Afrique, surtout les moins économiquement avancés, à l'instar du Burundi. Aux yeux de certains observateurs, les NTIC constitueraient désormais une des clés de voûte du développement pour ces pays les moins avancés. Pauvre en infrastructures NTIC (selon nombre de rapports), le Burundi court *ipso facto* le risque de le demeurer en tout. Ce qui est souvent moins mis en exergue, c'est la problématique du rôle et de la place dévolus à la langue dans cette configuration, ainsi que le constat que le phénomène du numérique ne semble pas épargner le droit des personnes à utiliser leurs langues (et y recevoir les prestations des mandataires publics). Le numérique semble même être aujourd'hui, aux yeux de certains, ce que la roue, l'imprimerie et l'électricité ont dû être à leurs époques : des éléments d'une révolution copernicienne. Puisqu'il touche les modes de diffusion de l'information, de mass-diffusion, on peut relever que depuis les légendaires papyrus égyptiens, rien de tel ne s'était probablement passé en Afrique, susceptible de créer tant de bouleversements. Internet, une chance ou un défi pour le Burundi et les pays d'Afrique? Un des très officiels rapports récents sur les « Indicateurs des télécommunications/TIC africaines, 2008 » sous-titre, très optimiste, que l'Afrique serait, en la matière, « A la croisée des chemins »³. Croisée des chemins ne signifie-t-il pas en l'occurrence croisement des langues et des cultures, mais surtout accroissement de domination des unes sur les autres ?

Un moteur de recherche ordinaire sur la toile permet d'évaluer la place réservée au kirundi, langue nationale et officielle du Burundi, sur les sites web officiels et/ou privés. L'hypothèse de travail sous-tendant pareille recherche est que l'ère de la communication numérique via *Internet* semble amplifier l'hiatus déjà observable entre le prescrit constitutionnel en matière d'utilisation des

langues dans la République et les usages linguistiques *de facto*, où le kirundi est en concurrence inégale avec les langues étrangères. Aussi tenterons-nous de montrer que pareille situation, sans doute vestige des effets durables de la colonisation et induits de la mondialisation, vient ajouter à la fracture numérique une violation des droits linguistiques d'une majorité de Burundais, dont la langue maternelle, nationale et institutionnellement officielle, le kirundi, s'en trouve minorisée sur les autoroutes de l'information. N'existe-t-il pas de corrélation entre le développement économique (ou son absence en l'occurrence), le retard dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et le respect du droit à la langue dans l'usage de ces dernières ? Comment et jusqu'où le Burundi se fraie-t-il une voie dans l'usage de son unique langue nationale et officielle (de jure), le kirundi, sur la toile face à l'envahissante panoplie de langues dites de grande diffusion ? Au-delà du simple fait linguistique, les résultats d'une « cyber enquête sociolinguistique » ne nécessitent-ils point un cadrage explicatif au-delà du fait linguistique, sur fond d'une problématisation et d'un débat idéologique qui semble éclairer la compréhension du choix dans l'usage (ou non) d'une ou des langues nationales ou étrangères ?

Le kirundi face aux autres langues sur la toile

La problématique de l'usage concurrentiel des langues dans le cyber espace est nouvelle, notamment pour la communauté des linguistes et sociolinguistes ; aussi la littérature et les modèles d'analyse ne sont-ils pas légion. Voici cinq ans (déjà ! l'on sait à quelle vitesse vertigineuse évolue l'univers des TIC), le RIFAL consacrait un numéro entier aux langues africaines sur la toile dans lequel l'article de Marcel Diki-Kidiri et Edema Atibakwa Baboya (2003) est d'un intérêt particulier pour la présente recherche, notamment sur le plan méthodologique⁴. Les études de référence en la matière sur l'Afrique demeurent plutôt sommaires et peu fournies, tandis qu'elles sont quasiment inexistantes en ce qui concernent le Burundi. Pourtant il serait grand temps que ce champ de recherche soit exploré, tant il resserre des trésors d'information en ce qui concerne la dynamique et la vitalité des langues.

Analyser l'usage des langues sur le net ne saurait faire l'économie de l'évaluation de la pénétration de ce dernier comme source d'information pour une communauté locutrice donnée. Sous sa rubrique « Business 2.0 » régulièrement mise à jour, le site web de CNN (<http://money.cnn.com/magazines/business2/>) fournit entre autres données une carte interactive et dynamique qui renseigne en temps réel sur les statistiques actualisées concernant l'utilisation d'internet dans le monde entier. Alors que la pénétration de l'utilisation du réseau des réseaux est en voie d'atteindre la saturation dans les pays industrialisés dits développés, l'Afrique est, comme dans bien d'autres domaines, loin

à la traîne, puisque le premier des 10 pays ayant les 10 meilleures économies n'atteint même pas les 20 pourcent, comme l'indique les chiffres ci-après de l'année 2007⁵ : il est donc permis de parler de fracture ouverte, ou mieux de fossé béant. Même en restant sur le plan africain, la différence entre les pays est très sensible :

Table 1 : Pénétration Internet en Afrique

Rang	Pays	Internet Users (%)	Rang	Pays	Internet Users (%)
1	Afrique du Sud	10,3	6	Maroc	15,1
2	Tunisie	9,2	7	Algérie	5,7
3	Maurice	23,2	8	Nigeria	3,1
4	Botswana	N/A	9	Libye	3,3
5	Egypte	6,9	10	Ghana	1,8

Rang Pays Internet Users (%)

Comme on peut le constater, le Burundi n'est même pas mentionné dans ce « top ten », tant internet est à son stade embryonnaire (voir infra).

Quelques données sur l'accès à Internet au Burundi

Les données recueillies en mai 2008⁶ montrent qu'en réalité l'Internet est encore presque inexistant au Burundi, sauf la capitale qui fait exception. Dans un pays où le « wireless » et autres connections par fibres optiques ou connections électriques ne sont que perle rare, internet dépend encore largement des moyens classiques de télécommunication.

Tableau2 : Quelques données chiffrées par province :

Province	Nombre de cybercafés
Bubanza	1
Bujumbura (City) + ou - 60	
Bujumbura rural	0
Bururi	2
Cankuzo	0
Cibitoke	1
Gitega	4
Kirundo	0

Province	Nombre de cybercafés
Makamba	0
Muramvya	0
Muyinga	0
Mwaro	0
Ngozi	3
Rutana	0
Ruyigi	2
Total	73

L'enquête a révélé que la soixantaine de cybercafés de Bujumbura-Mairie (capitale du pays) sont répartis de façon déséquilibrée dans les quartiers (communes urbaines), si bien que Rohero en a autour de 20, alors même que des quartiers/communes comme Buyenzi n'en ont aucun. Les agences de l'Etat connectées à internet sont, à titre d'exemple, tous les ministères, les grands bureaux, les universités ou institutions d'enseignement supérieurs (libres et étatiques), la poste et les services liés directement à la présidence de la République. Les écoles secondaires et primaires n'ont pas de

connexion sauf quelques écoles internationales. Quant aux fournisseurs d'accès à internet (FAI), ils sont à 4 à savoir CBNET, MAPATRO, USAN, UCOM., ONATEL.

L'enquête fait apparaître aussi que les difficultés inhérentes à la gestion d'un cyber café sont incommensurables ; l'on peut citer entre autres: (a) les coupures de connexion dues à des perturbations de l'atmosphère, car on utilise un système d'antenne ; le cas devient drastique quand un seul fournisseur ayant un simple problème de coupure affecte tous ses clients qui dépendent de lui ; (b) bien souvent la seule personne qui réceptionne les clients n'est pas techniquement à mesure d'aider les internautes pour une éventuelle complication ; (c) les coupures d'électricité ou délestage qui sont monnaie courante ; (d) sans oublier naturellement le nerf de la guerre virtuelle, le prix de navigation par minute qui varie de 10 à 20 FBU à Bujumbura, et de 20 à 30 FBU⁷ dans les provinces, prix valable pour une navigation dans un cybercafé. Ce tarif est plus élevé dans le cas du *dial-up* (usage de la ligne téléphonique fixe). En règle générale, les services de l'Administration publique sont déjà très peu pourvus en matière de l'outil de communication (lignes téléphoniques, etc.), mais aussi en infrastructures de traitement informatique. Cette carence se double du fait que le peu d'infrastructures disponibles sont parfois mal exploitées. Les ordinateurs, s'ils sont utilisés, le sont pour des travaux de dactylographie automatisée.

Dans les quelques services pourvus de connexion à internet, il est plutôt considéré par l'employeur comme source de distraction. En outre, un des écueils majeurs à l'origine du faible accès à internet au Burundi est dû au fait que l'on exploite presque exclusivement le système d'antenne, à l'exception des ONGs internationales, des ambassades et des sociétés paraétatiques qui ont des connexions satellitaires, donc à usage privé. Les abonnements au réseau Internet de l'ONATEL⁸ sont ainsi répartis (Mai 2008)⁹ :

Table 3: Abonnement aux lignes téléphoniques

ADSL : 217 abonnés, tous se trouvent à Bujumbura
Lignes dédiées : 3 abonnés, tous se trouvent à Bujumbura
RNIS : 7 abonnés, dont 3 de Bujumbura, 2 à Gitega, 1 à Ngozi, 1 à Rumonge

Autant les prix des communications, et partant de la connexion internet sont prohibitifs pour la majorité d'une population qui arrive à peine à boucler les bouts de mois, autant la distance vers l'accès aux NTIC est quasiment cosmique. Un seul exemple suffit : le prix mensuel ONATEL (avec ADSL) d'une connexion à 256 kbps est de 60.000 FBU (ttc), alors que le salaire moyen d'un cadre statutaire de l'Etat ne dépasse guère le même montant. Avec modem ADSL à 4 ports Ethernet, le prix dépasse les 82.000 FBU (ht : 20%) ; tandis que le dial-up plafonne à 50 fbu la minute, sans y ajouter le coût exorbitant de la location mensuelle du stockage pour les messageries électroniques.

Ces considérations un tant soit peu techniques n'augurent-elles pas de la place que les agents publics et privés réservent à l'usage des langues, et singulièrement du kirundi sur le net, outils de communication certes, mais néanmoins éléments culturels dont on sait depuis les négociations de Seattle (1999) qu'ils sont largement assujettis aux rapports de forces économiques, dont l'Afrique (et le Burundi) reste le parent pauvre face au libre-échange triomphant ?

Le kirundi, une langue minorisée au Burundi, minimisée / ignorée sur la toile

Méthodologie de constitution du corpus

A l'aide du moteur de recherche « Copernic Plus », et sur base d'items lexicaux (identifiés comme récurrents sur les sites consultés durant la phase de pré échantillonnage) de notre champ d'investigation, nous avons établi la liste ci-après :

abarundi	kirundi translation	translated in kirundi
-barundi	kirundi Web Site language	uburundi
Gouvernement de la République du Burundi	mu kirundi	Umukenyezi
Gouvernement du Burundi	murundi	umurundi
guhindura mu kirundi	-rundi	umurundi
ikirundi	traduction en kirundi	ururimi rw'ikirundi
-kirundi	traduit en kirundi	vyahinduwe mu kirundi
	traduits du kirundi	

Notre question axiale de la recherche est: quelle est la représentativité (quantitative) du kirundi sur la toile, singulièrement sur les sites web officiels ? D'abord combien, mais aussi et ensuite comment, et enfin pourquoi. La préoccupation essentielle n'est pas tant ici l'exhaustivité, mais un échantillonnage calibré de type classique, susceptible de permettre de dégager des tendances lourdes que pourrait amplifier une étude plus systématique et détaillée (tel que l'entreprendrait un projet type de travail de fin d'études ou une simple monographie...) Les mots clés en kirundi sont choisis en ayant à l'esprit les difficultés morphosyntaxiques liées aux caractéristiques structurales des lexies en langues bantu, notamment en tenant compte de la présence ou l'absence de l'augment dans certaines occurrences, par exemple : i-kirundi , -kirundi , rundi ; Uburundi, -Burundi ; Umurundi, -murundi, abarundi, -barundi ; etc.

Dans une publication analogue (voir supra), mais couvrant toute l'Afrique, Marcel Diki-Kidiri (2003) range indistinctement le kirundi et le kinyarwanda sous la même rubrique. Il a sans doute méthodologiquement raison, vue le but de sa recherche et étant donné que les deux langues appartiennent à la même famille linguistique (voir classification de Guthrie 1948 et les autres par la

suite). Cependant, il s'agit là précisément de l'écueil qu'il nous fallait éviter, étant donné l'objectif de notre recherche et la prise en compte du « statalisme » (voir plus loin pour ce concept) qui fonde la distinction entre le Rwanda et le Burundi, frontière dont, évidemment, les langues ne sont pas enclines à tenir compte.

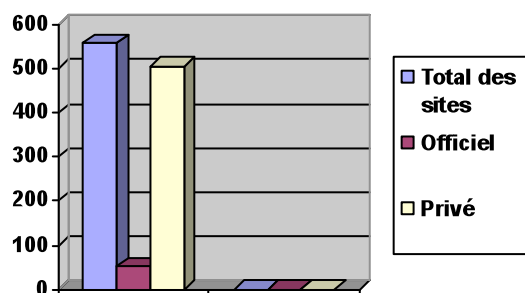
Un des principes imposés par les questions à analyser est que seul l'Etat peut enfreindre la loi, s'agissant du respect des contraintes linguistiques légales dans la prestation des services publics au citoyen. Aussi a-t-il paru utile de procéder à une étape de recherche mécanique, consistant à vérifier le statut réel des sites inventoriés automatiquement. Des 1095 sites recensés automatiquement, seuls 558 sont significatifs à cet égard. Quelques critères de sélection ont prévalu, considérant tour à tour le kirundi comme langue de communication, langue utilisée par des documents et langue mentionnée (inspirés des critères retenus par Diki-Kidiri idem). Seuls les deux premiers critères nous ont semblé pertinents, étant donné que la simple mention d'une langue n'en fait aucun usage en termes de transmission de message (cf. la théorie jakobsonienne de la communication). En affinant davantage les critères, il s'est avéré que le critère « traduction » pouvait aussi être pris en compte : traduction de document (français-kirundi, anglais-kirundi ou vice-versa), traduction d'énoncés ou rubrique, traduction de tout un site web (sous forme de langues parallèles dans toutes les rubriques et tous les documents mis en ligne, etc.) La taxinomie ultime a été de regrouper les sites officiels et privés, les premiers se distinguant des seconds par le caractère de « agences, institutions, sociétés... publiques ou para publiques ».

Présentations des Résultats

Table 4 : Sites officiels vs privés :

Total des sites	558	100%
Officiel	53	9.49%
Privé	505	90.51%

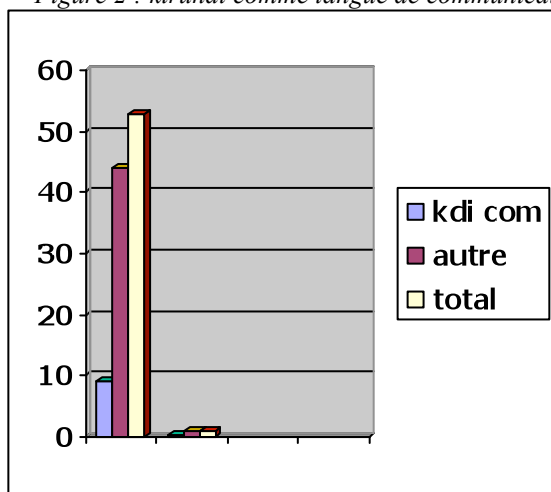
Fig1 : sites publics vs privés



Sur un total de 558 sites inventoriés dans le corpus, seuls 53 sont officiels, soit 9.46%. Le reste des sites pris en compte sont privés. Le critère d'officialité est défini ici par « propriété, totale ou partielle du gouvernement du Burundi ou ses agences »¹⁰. Pour des raisons évidentes, nous avons considéré que seul l'Etat, par ses agents interposés, peut enfreindre la loi en matière d'utilisation des langues, étant donné le prescrit constitutionnel (voir infra). Quant aux nombreux autres citoyens qui, à titre privé ou en groupe sentent le besoin de créer un site, un blog, ou un facebook, etc., ils ne sont nullement tenus, sur le plan légal, comme on le sait, à l'usage de la langue « officielle » de l'Etat. En l'occurrence, il importe d'observer la concurrence des langues sur ces sites dits « officiels ».

Un seul des critères pertinents retenus par Diki Kidiri (2000)¹¹ nous a paru significatif, à savoir « *langue de communication* ». En effet, l'auteur précité suggère de prendre en compte des critères tels que : mention de la langue sur le site, document publié dans la langue, langue de communication etc. Or, notre étude révèle que sur les 53 sites officiels retenus, pas moins de 44, soit 83.01% utilisent le français comme langue de communication. La donnée notable qu'il convient de souligner est que le kirundi n'est langue de communication sur aucun desdits sites, car les rares cas (constitués presque exclusivement par les ambassades du Burundi à l'étranger) préfèrent l'anglais au français, sans doute pour des besoins de communication que l'on devine aisément.

Figure 2 : kirundi comme langue de communication sur les sites officiels



Rares sont les sites officiels possédant dans leurs archives un document en kirundi, à l'instar de celui de l'ambassade du Burundi à Washington (« évidemment » en anglais) qui publie le texte constitutionnel en langue nationale, (voir <http://www.burundiembassy-usa.org>)¹². D'autres combinaisons ont été possibles : *privé vs public* (documents), *privé ou public seul*, avec noms du site en kirundi ; *public avec document traduits*, etc.

Un des constats qui s'en dégagent est qu'il existe un immense écart entre l'écrasant usage du français (ou d'autres langues comme l'anglais, le néerlandais pour les sites privés appartenant aux Burundais ou d'autres ONG néerlandophones) et le kirundi. L'étude a révélé même l'utilisation du danois et du finnois, du suédois, de l'allemand, etc.) Quelques sites méritent une mention spéciale, puisqu'ils se consacrent notamment à l'apprentissage du kirundi, sans pour autant donner à cette langue une place particulière¹³. Mais la révélation qui retient l'attention reste le fait patent que les sites de l'Etat n'utilisent que peu ou pas du tout le kirundi.

Interprétation des résultats

Tant pour le public que pour le privé, il se dégage une nette faiblesse, allant presque à l'absence de sites en kirundi, autant comme nom de domaine que eu égard au contenu des rubriques. Même là où le kirundi est peu utilisé comme langue de communication ou évoqué comme langue ou document, il est toujours en face d'autres langues étrangères, car strictement aucun des sites retenus dans notre corpus n'est exclusivement en kirundi. Au rebours, un grand nombre de sites sont exclusivement soit en français, soit en d'autres langues. Comme dit plus haut, les sites web gouvernementaux ou liés aux institutions et agences de l'Etat sont majoritairement, sinon exclusivement en français. Deux sites sont symboliques à cet égard : il s'agit respectivement des vitrines électroniques du gouvernement (avec un lien entre présidence de la République, gouvernement et présidence de l'assemblée nationale) ainsi que celui du sénat, indépendant des précédents : <http://www.burundi-gov.bi> <http://www.senat.bi> (.com et .net). La symbolique desdits sites web tient de leur statut de « plus hautes » institutions de l'Etat, d'une part, et de lieux d'élaboration de la loi, de l'autre. Tous les deux ont le français pour langue de communication.

L'analyse des données révèle également que nombre de blogs individuels et sites privés utilisent tant bien que mal le kirundi ; ils sont en général le fait de la diaspora burundaise. Même quantité de sites ayant un nom entièrement ou partiellement en kirundi (www.amahoro.com, www.girijambo.org, www.umukenyezi.org, www.e-gura.org, www.burundirealite.org, www.kirundoavenir.org, etc.) n'ont souvent pas un seul mot en kirundi à l'intérieur de toutes leurs rubriques. Face à ce constat à tout le moins paradoxal qu'un Etat néglige ou ignore si ostensiblement l'usage de sa seule langue nationale et officielle pourtant prévue par le prescrit constitutionnel, il importe de tenter de chercher l'explication ailleurs que dans la simple approche sociolinguistique et jurilinguistique, probablement même pas en politique.

Fracture numérique et/ou violation de la loi sur l'usage des langues ?

Comme décrit plus haut, les faibles infrastructures de télécommunications entraînent un accès quasi inexistant à l'internet. Les raisons explicatives de cet état de choses sont sans contredit d'abord économiques. La fracture par rapport aux nations « numérisées » est manifeste puisqu'il ressort de l'enquête que l'accès des citoyens burundais aux autoroutes de l'information, du savoir, des sciences et techniques, de la culture etc. est quasi nul. La fracture a lieu par manque d'infrastructures parce que la facture en serait salée. Ce qui est vrai de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, l'est aussi du numérique ... Le rapport officiel du PNUD sur l'accès à internet range le Burundi 167e sur 177 pays étudiés : seulement 5 personnes sur 1000 ont accès au www¹⁴. Cependant force est de souligner que les statistiques fournies plus haut par notre enquête laissent penser que les raisons économiques et financières sont loin d'être la cause du non usage du kirundi sur les sites officiels.

L'explication -de loin la plus plausible- de la faiblesse, ou de la quasi-absence du kirundi sur le net semble tenir de la défaillance des gouvernants « decisions-makers » qui se sont succédé au Burundi depuis 1962, année de l'indépendance qui, affirmant la prééminence du kirundi sur les autres langues étrangères, n'a pas produit les effets escomptés quant à l'application des prévisions légales en matière linguistique. Il y a donc manifestement une flagrante violation de l'article 5 de la constitution du 18 mars 2005. Le tableau qui suit donne les principaux articles de loi sur l'évolution du prescrit constitutionnel en matière linguistique depuis la fin de la loi coloniale sur les langues (à l'indépendance politique du Burundi, émancipé de la puissance coloniale belge en 1962).

Tableau 6 : Evolution des lois linguistiques dans la constitution du Burundi (1962-2005)

Const.1962	1974	1981	1992	2005
Article 21 Les langues officielles du Burundi sont le kirundi et le français.	Article 3 Le Burundi a pour langue officielles, le Kirundi et le Français.	Article 7 La langue nationale est le Kirundi. Les langues officielles sont le Kirundi et les autres langues déterminées par la loi.	Article 8 La langue nationale est le Kirundi. Les langues officielles sont le Kirundi et les autres langues déterminées par la loi.	Article 5 La langue nationale est le kirundi. Les langues officielles sont le kirundi et toutes autres langues déterminées par la loi. Tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en Kirundi.

Un paradoxe sociolinguistique burundais

Comme on le sait, les données sociolinguistiques du Burundi sont largement sinon lourdement dominées par les rapports diglossiques entre le français et le kirundi. En guise de rappel, l'on manque d'études historiques qui contrediraient le postulat selon lequel, durant toute la période précoloniale, le kirundi fût longtemps seul en usage. L'on a donc affaire à une situation rare en Afrique, terre élue du multilinguisme, selon le mot de Maurice Huis, mais où l'unique langue

nationale et officielle est ravalée au nom d'une langue minoritaire avec un *status* inférieur, alors que son *corpus* est quasiment 100% kirundiphone. Une étude toute récente vient de confirmer ce qui avait été déjà évoqué largement par une publication antérieure (Bigirimana 2008a)¹⁵, en affirmant que le kirundi ainsi minorisé a tout d'une langue en danger, au sens que l'Unesco donne à ce concept :

« Le Kirundi est une langue très vivante du point de vue du nombre de ses locuteurs et de sa transmission d'une génération à une autre. Néanmoins, cette langue affiche une faible vitalité par rapport à l'intégration des concepts du monde moderne et à l'adaptabilité face aux exigences de la science et de la technologie. Selon les critères établis par l'Unesco, pour analyser la vitalité d'une langue, cette étude observe que le Kirundi affiche un indice de vitalité équivalent à 3.16. Ceci amène à conclure que, bien que parlé par la plus grande majorité de la population (plus de 95%), le Kirundi est une langue en danger »¹⁶.

Le français principalement, l'anglais en train de monter en force (surtout après l'entrée du Burundi en East African Community, 2007), le kiswahili (aussi pour les mêmes raisons) seraient-ils les premiers responsables (coupables ?) de cette « insécurité linguistique » des kirundiphones burundais ? Claude Hagège (2000) a démontré que, par la mise en œuvre d'un vouloir collectif puissant, même les langues mortes peuvent « ressusciter » ; au rebours, en l'absence de ce catalyseur, celles en sursis ou vivant dangereusement peuvent mourir. Cela semble être le cas du kirundi sur la toile. Si, comme l'affirme Louis-Jean Calvet (2000), « la langue est une clé sociale... », le contexte de la mondialisation en fait une clé ouvrant les portes souvent quasiment blindées et autrement inaccessibles de la culture universelle. L'auteur de *Les politiques linguistiques. Paris : PUF (Que sais-je ?) n° 3070, 1995*) ajoute que « ... Ceux qui la maîtrisent sont en situation de domination." Autant les « propriétaires » ou usagers des langues de crête (Diki-Kidiri 2004) sont en situation de domination sur les Etats qui n'ont recours qu'à leurs praxis ethnolinguistiques locales, autant ces derniers en viennent à les imposer à ceux que l'école n'a pas rendus bi- ou multilingues.

Dans son modèle gravitationnel de la mondialisation linguistique, Calvet (1999) démontre que l'usage linguistique pour une communauté donnée dépend plus de sa fonctionnalité que de sa symbolique. Postée sur le net, une de ses publications pose en effet comme principe que :

« Les langues, produit de la pratique sociale, sont au service des hommes, et non pas l'inverse, et que pour décider de défendre, protéger ou combattre une langue il faut d'abord savoir quelle est son utilité pour ses locuteurs, quelle est sa fonction sociale. Pour savoir s'il faut laisser les choses telles qu'elles sont ou s'il faut tenter de les aménager, il nous faut donc nous interroger sur les besoins linguistiques des gens et sur les fonctions sociales des langues qu'ils utilisent: la gestion politique des langues passe par l'analyse de leurs fonctions pratiques et/ou symboliques »¹⁷

C'est sans doute l'explication qui justifie le paradoxe burundais. En concluant son analyse des discours politico-linguistiques corrects (PLC), le spécialiste des politiques linguistiques souligne que l'assertion « toutes les langues sont égales » est fautive et qu'il n'y a rien d'aussi inégal que les langues dont il souligne pudiquement la « répartition différente des fonctions réelles ou virtuelles » (idem, p.6).

Le paradoxe n'en est donc qu'apparent puisque, consciemment ou inconsciemment, le Burundais traduit à travers le choix de l'usage linguistique sur la toile ce qu'il fait dans la vie nationale de tous les jours : un choix pragmatique (fonctionnel, utilitaire ou instrumental), en lieu et place de celui émotionnel et symbolique. Sur le net comme dans la vie de tous les jours, les Burundais semblent embarqués par l'obligation de répondre à un besoin, celui de communiquer avec l'extérieur avant d'exister comme nation monolingue ; preuve s'il en est que la langue, loin d'une existence per se (au sens des linguistes et grammairiens), répond toujours et avant tout à une situation réelle de communication. Droit linguistique semble dès lors n'être qu'une entéléchie symbolique jamais atteinte et du reste mouvante, puisque la situation de communication est toujours susceptible de varier dans le temps.

Même si la « Déclaration universelle des droits linguistiques » était un jour adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, comment une économie d'un pays classé parmi le peloton des dix derniers en termes d'indices du développement humain¹⁸ mettrait-elle en œuvre les articles 35 à 40 de cet instrument juridique afin de mettre les nouvelles technologies au service de sa langue ? L'article 36 dispose en effet que :

« Toute communauté linguistique a le droit de disposer de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer le degré souhaité de présence de sa langue et de libre expression culturelle dans les médias de son territoire : personnel dûment formé, financement, locaux et équipements, moyens techniques traditionnels et technologie de pointe ».

Cela ne va pas sans rappeler un article de la constitution burundaise du 18 mars 2005 ficelé dans du béton et selon lequel

« Tout citoyen a droit à l'égal accès à l'instruction, à l'éducation et à la culture. L'Etat a le devoir d'organiser l'enseignement public et d'en favoriser l'accès. Toutefois, le droit de fonder les écoles privées est garanti dans les conditions fixées par la loi » (article 53).

Trois ans après l'adoption de ce joli et égalitaire précepte constitutionnel, le taux d'alphabétisme (malgré son universalisation au niveau primaire) reste un des plus bas d'Afrique et du monde. Le coupable ? Le fonds qui manque le plus ! Le seul discours dénonciateur de l'attitude néocoloniale ou la domination des « grandes langues » mondialement véhiculaires, envahissantes et menaçantes à

l'égard des « petites » ne suffit pas pour y remédier. Les données décrites plus haut le démontrent à suffisance.

Dans une recherche de cadrage explicatif plus en profondeur, on pourrait faire référence à l'argument selon lequel parmi les principales menaces à l'endroit des langues africaines autochtones, E. Adebija (cf. Fishman, 2001 : 284sq) en établit deux qui semblent s'appliquer au cas du Burundi : il s'agit de la présence et du prestige d'une ou des « ex »¹⁹ - langue (s) coloniale (s), ainsi que du syndrome d'infériorisation associé aux langues africaines :

« The official neglect of indigenous languages is another main source of threat to the existence of African languages that triggers language shift in African countries. Indigenous languages are officially considered unworthy of being used in official contexts because of their low developmental status (...) This inferiority syndrome or complex associated with indigenous languages, sadly, has stuck to the minds of many Africans, especially as far as indigenous languages are concerned in official domains, and so their impotence in such domains virtually appears to have become institutionalised and canonized ».²⁰

Pour sa part, J. Ngangala Balade Tongamba (2001) souligne, avec moult arguments, ce qu'il appelle "attitude de méfiance que les africains (sic) en général, et particulièrement les politiciens et intellectuels, affichent à l'égard des langues africaines"²¹. S'il fallait chercher un coupable de la faiblesse, voire l'absence d'utilisation des langues de même statut que le kirundi sur la toile, l'institutionnel occuperait le premier rang des accusés. Ce faisant, il semble illustrer le constat déjà établi par Jean-Marc Mangiate (2001 : 18) qui se demande si

« Un développement harmonieux des langues, même les moins parlées dans le monde, est-il compatible avec les intérêts politiques et économiques des grandes puissances dont la France ? Voilà la question que l'on est en droit de se poser face à la disparition progressive de certaines langues des pays en voie de développement sur les principaux canaux d'information ou dans les organes officiels de représentation internationale ».

Quant à Waldhaugh Ronald (1997), il pose que :

*« When leaders of African states seek to intervene in linguistic matters, they find themselves confronted with very serious choices. Should they maintain the precarious status quo with all the drawbacks to internal equity that such a decision, or failure to find an alternative solution, has as its consequences? Or is there a language of historic importance in the state that can be modernized and spread? Or should preference be accorded to a widespread second language, one possibly used in trade, but not necessarily a European language, although possibly a pidgin or a Creole derived such a language? »*²²

Les différents choix ainsi décrits ne s'offrent pas au Burundi monolingue. Alors d'où viennent les difficultés qui handicapent l'usage par les officiels sur la toile de la seule langue nationale, le kirundi ? L'enjeu n'est pas tant de céder à un phénomène de mode, mais bien de répondre à la fois à un besoin crucial d'un développement endogène et, en même temps ou plutôt de manière causale, respecter la culture et les droits linguistiques des « sujets humains » à développer. C'est ce qu'a affirmé l'atelier sur les langues africaines et Internet qui s'est déroulé le 26 mai 2002 au Palais des Congrès à Bamako (Mali) où se tenait la Conférence Régionale Bamako 2002, « Afrique et Sommet mondial sur la société de l'information »²³

On sait aussi que parmi les facteurs facilitant l'expansion d'une langue qu'établit Ronald Wardhaugh (1987), il en est un auquel il attribue une importance grandissante :

*« A factor that is gaining more and more attention because of its relation of not only languages but also the influence and the dependency that goes along with the choice of a particular language is that of neocolonialism: the persistence of old colonial ties and dependencies long after the dissolution of the empires that created them. (...) Neo-colonial ties lead to the continuation of certain kinds of linguistic influence and to new pressures. »*²⁴

Dans la situation qui nous concerne, le kirundi à force d'être minorisé socialement et surtout administrativement, finit par acquérir de facto le statut de « minority language » au sens de E. Allardt (1984 :196) : « A minority language is always subordinated in some sense but it is apparent that there are many different kinds of subordinations »²⁵. L'auteur mentionne le fait pour une langue d'être moins puissante ou numériquement minoritaire. Il souligne même que le nombre de locuteurs est moins pertinent que le vrai *status* de ladite langue dans la hiérarchie des usages linguistiques dans les domaines publics tels l'administration, l'éducation, les media, la religion... Enfin, toujours dans la recherche d'explication du phénomène, on pourrait renvoyer aussi et comparativement à Benedict Anderson qui a souligné la capacité des langues à engendrer des « communautés imaginées » (imagined communities). « On se trompe toujours en traitant les langues comme le font certains idéologues nationalistes : en emblèmes de la nation, au même titre que les drapeaux, les costumes et les danses populaires (Anderson 1983, traduction française 1996 : 138).

Par ailleurs, l'on sait depuis longtemps, mais surtout avec Roman Jakobson que toute communication verbale (y compris via internet) répond à des enjeux : communiquer, dialoguer, exprimer émotions et besoins divers, informer, faire de la propagande... Le cyberspace permet la recherche d'informations, l'acquisition des connaissances et des savoirs, culturels et techniques (dont on sait que ce sont des leviers de pouvoir). Un autre des enjeux pour l'Afrique et le Burundi, c'est qu'internet permet le transfert de savoirs et de technologies à des prix « démocratiques », pourvu que l'accès en soit facilité au public récepteur/consommateur. Or, les données observées pour le Burundi

vont dans le sens d'en priver le plus grand nombre, puisque communiquer en français à un public à plus de 95% kirundiphone n'est rien d'autre que de la « non communication » sans eux, si ce n'est contre eux. L'explication du phénomène de rejet ou de snobisme à l'égard de sa propre langue est aussi donnée par Ngangala Balade Togomba, déjà cité, qui fait observer que :

« La situation des langues africaines pose un problème quand on aborde la question de l'écriture qui offre des satisfactions intellectuelles et esthétiques certaines (Lévi-Strauss 1955 : 344). Cette question pourrait justifier l'attitude de méfiance que les africains (sic) en général, et particulièrement les politiciens et intellectuels, affichent à l'égard des langues africaines. (...) Finalement le problème de l'écriture ne s'explique que dans le contexte de domination que charrie la science grâce à l'académisme (nouvelle forme d'asservissement) en vigueur dans le système de l'enseignement »²⁶.

Compte tenu des observations autant que de ce qui est dit plus haut, n'est-il pas de plus en plus impératif de s'interroger sur la capacité qu'a internet de « désémantiser », ou tout au moins reconfigurer le champ sémique de l'adjectif possessif souvent accolé à 'langue' dans le syntagme si porteur de relents nationalistes « ma, notre langue » ?

Internet fait-il éclater le statalisme linguistique ?

La faiblesse de l'usage du kirundi est sans doute aussi due aux statalismes linguistiques rendus désormais non pertinents par le caractère virtuel de la communication sur internet, en même temps qu'il relativise la charge symbolique liée aux langues venues ou imposées dans des circonstances de sujétion et qui amènent leurs locuteurs malgré eux à les snober. Par « statalisme », **Jacques Pohl** (1985 : 10) entend désigner « tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière »²⁷. La porosité des frontières linguistiques est aujourd'hui exacerbée par l'intrusion dans les foyers de l'outil internet, dont on sait qu'il est sans frontières, voir même jouit d'une « allocalité » sans précédent. Par la diglossie caractéristique de son paysage sociolinguistique, le Burundi « officiel » sur le web fournit un exemple éloquent des situations de délimitation arbitraire des zones linguistiques et des Etat héritées de la conférence de Berlin (1885-1887). L'imposition, puis l'adoption des langues étrangères issues de la colonisation, ont marqué indélébilement les sociétés et les peuples qui n'ont d'ailleurs pas encore (les faits le montrent ici fort aisément) fini de se construire. La globalisation en cours, lancé comme un train fou et qui charrie ou charbarde tout sur son passage remet en cause les illusions d'évidences statiques d'antan, y compris les limites nationales des langues et leur pouvoir de structuration des identités de même nom. Le statalisme qui

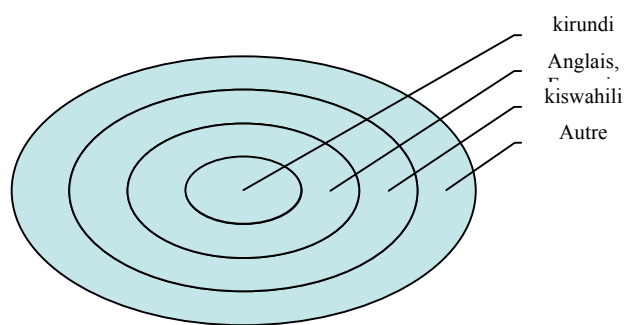
servait de cadre à un certain nombre de modèles explicatifs s'en trouve *ipso facto* chamboulé, lui aussi.

Si l'on se réfère au bon vieux schéma classique de la communication établi par R. Jakobson comme sur le modèle de Karl Bühler (destinateur – message – destinataire ; contexte – contact – code), sa version de la communication virtuelle garde tous ses éléments, mais certains d'entre eux sont frappés d'un caractère particulier, lié à la nature effectivement « virtuelle » de la communication à savoir l'anonymat, la pluri-uninomialité de l'émetteur, l'exponentiel coefficient multiplicateur des « récepteurs », en absolu le monde entier, voir des générations entières de population dans une sorte d'atemporalité du message. Cependant, l'élément important en termes de droit linguistique est le choix du **code**, ici linguistique, (compte non tenu des autres comme la pictographie, l'audio-visuel ... Jakobson avait tiré la conclusion que « le langage doit être étudié dans toutes ses fonctions ». Et si la langue (non le langage) sert à quelque chose, c'est bien à communiquer, notamment entre gouvernants et gouvernés, car qui dit « droits linguistiques », dit enjeux citoyens.

Si l'on considère que l'apparition de l'internet a apporté une incontestable valeur ajoutée à la communication de masse en massifiant exponentiellement le nombre de 'récepteurs' des messages, mais aussi en permettant une rétroactivité massive et anonyme en temps réel, la question des droits linguistiques devient cruciale en termes de code, la communication est devenue « allocalisée », c'est-à-dire émission et réception non liées intrinsèquement à un lieu, voire aussi parfois sinon souvent à un EMI (émetteur mal identifiable), et donc à une langue d'un peuple et d'une nation ou d'une communauté donnée. C'est ce qui nous permet de mettre en perspective la mise en doute, sinon la fin (?), sur internet, du symbolique attachement « affectueux » que les peuples ont toujours voué à « leur » langue. Les guillemets sur « étrangères » dans notre titre trouvent ici leur justification. Au Burundi, les choses se corsent, vu que canal et code deviennent inaccessibles pour la masse des locuteurs/internautes (éventuels), et que l'accès à l'un ne donne pas nécessairement accès à l'autre. Vu que dans ce pays enclavé d'Afrique central le degré de scolarité détermine en quelque sorte celui de la maîtrise du français et d'autres langues étrangères, on voit mal une personne ne parlant que kirundi avoir accès à internet, puisqu'on a vu que, officiels ou privés, les sites web n'utilisent que rarement voire pas du tout ce « code » linguistique. On est en face d'éléments typiques constitutifs d'une société en construction, du moins quant à son aménagement linguistique, sur fond d'un rééquilibrage de plusieurs modèles et héritages en perpétuelle dynamique.

Hybridisation ou théorie du triple héritage comme approche explicative

Dans son fameux roman, Salman Rushdie parle de « translated man » désignant ainsi les personnes anciennement colonisées qui ont été nourries à plus d'une culture. On peut ajouter qu'elles finissent par acquérir une identité hybride, façonnée notamment au travers des structures linguistiques: la fameuse hypothèse Whorf et Sapir se double ici d'une dimension sociétale de la langue (conséquence de l'un des distinguos de Saussure -CLG, 30- soulignant l'essence sociale de la langue). Dans cet entendement, le multilinguisme de l'Afrique moderne, et la difficulté conséquente de l'utilisation des langues vernaculaires face à celles véhiculaires ou de crête, colle adéquatement à la théorie du triple héritage culturel d'Ali Mazrui (1984), en tant qu'une synthèse des apports autochtone, arabo-islamique et judéo-chrétien, notamment de la colonisation. Les raisons pragmatiques de communication évinçant la symbolique d'Etat font que les langues issues de cette synthèse hybride nécessitent d'être gérées et non évacuées par devers soi, au nom de quelques relents nationalistes et souverainistes. Suivant les cercles concentriques que dessine le modèle de Calvet (1999) déjà évoqué, est-il soutenable en pratique de revendiquer (uniquement, envers et contre toute autre logique) un certain droit linguistique pour une langue dite périphérique comme le kirundi, n'ayant aucune pertinence au regard des besoins communicationnels imposés par la mondialisation comme phénomène supranational, et donc aussi au-delà des « langues nationales » ? Quelles pistes doit suivre une planification linguistique visant l'efficacité et l'efficacé au Burundi ? Ne devrait-elle pas s'orienter vers la formation d'un multilinguisme à au moins quatre



étages :

anglais (français)-kiswahili-kirundi ?

Comme l'ont fait certaines civilisations au travers de l'histoire de l'humanité, une des voies à emprunter par les écolinguistes, désireux de sauvegarder les langues minoritaires et minorisées à l'instar du kirundi, ne renvoie-t-elle pas à la traduction, même si, en l'occurrence, celle-ci s'avère un luxe, étant donné la situation économique ? Opérer le départ et quitter la logique de pays riches vs pays pauvres, mais surtout de pays dominateurs vs pays dominés en retrouvant sa langue, n'est pas synonyme de rejet de la modernité, des langues étrangères. La gestion linguistique implique de gros

efforts pour la description du kirundi, pour ensuite envisager la gestion de l'interaction des langues en concurrence (voir Kalonji 1993). Est-il envisageable, dans un avenir plus ou moins lointain, et pour des raisons d'ordre politique et économique, de faire main basse sur le rôle des langues étrangères, et singulièrement le français (et de plus en plus l'anglais) au Burundi?

Dans la trilogie de la construction des nations bâtie sur les bases politique, économique et culturelle, ce dernier volet auquel ressortit entre autres la langue sera toujours le laissé pour compte, car n'étant pas rentable, ne générant pas d'accumulation de richesses. Il reste donc à compter sur la seule bonne volonté politique des gouvernants pour mettre ce volet, un peu comme on le fait dans la planification et la budgétisation de l'éducation, de la santé et surtout du militaire. Comme on revendique une « bonne gouvernance » économique et politique, celle-ci devrait inclure celle culturelle et donc linguistique. Sur le plan international, selon la logique d'une Humanité qui prend conscience que la planète bleue est de moins en moins bleue, voire de plus en plus rouge sous les glaciers polaires « réchauffés », sa couche d'ozone et ses forêts denses tropicales, les lobbies verts doivent aussi s'éveiller à une forme « d'écologie linguistique » déjà décrite par maints chercheurs (Calvet 1999), en vue de sauvegarder les langues minorisées et/ou minoritaires, non par des lois et règlements, mais comme un patrimoine collectif menacé d'extinction, à l'instar de nombreuses autres espèces de la faune et de la flore mondiales. Le plaidoyer de Druon en faveur du français dans le Figaro du 24 février 2004, tribune intitulée " Non-assistance à langue en danger " a-t-il un sens sur le plan mondial ? En ce qui concerne le kirundi sur la toile, une approche en termes de revitalisation linguistique pourrait être explorée, en s'inspirant du modèle proposé par l'Unesco. En effet, parmi les critères d'évaluation utilisés par l'équipe des experts de l'Unesco (2202/2003), au moins quatre semblent poser des interrogations pertinentes et laissent à désirer vis-à-vis de la situation burundaise : la réponse aux nouveaux domaines et médias, l'attitude des communautés locutrices envers leur propre langue, l'attitude des dirigeants et des institutions envers les langues, ainsi que les politiques mises en œuvre, incluant leur statut officiel et l'usage des langues. Comme le conclut l'autre étude de l'Unesco (2008) déjà citée sur l'usage du kirundi, c'est toute une politique (en termes de « public policy » cher aux anglo-saxons), impliquant un planning et une gestion linguistiques qu'il faudrait entreprendre ; ce qui n'est pas très éloigné de la politique tout court et dont discours du linguiste ou des spécialistes des études culturelles peut difficilement continuer de faire l'économie.

Conclusion générale

Etroitement lié à la faiblesse des infrastructures en télécommunication et à l'état de l'économie, l'accès à internet reste embryonnaire au Burundi. Chaotique dans l'ensemble et systématiquement minimisé sur les sites officiels est l'usage du kirundi sur la toile. Cet inégal accès des Burundais au droit linguistique totalement bafoué par ceux-là mêmes qui étaient censés le protéger tranche avec le prescrit constitutionnel. L'articulation du français et du kirundi essentiellement, mais aussi face aux nombreuses autres « grandes » langues sur la toile souffre de planification et de volonté politique. On en conclut qu'en la circonstance, le choix et l'usage d'une langue, au-delà des questions purement linguistiques ou sociolinguistiques, ressortit plutôt à des préférences politiques sûrement, assurément idéologiques, voire de civilisation. Sur base des données du cyberspace analysées, et s'il fallait projeter des solutions à la fois d'ouverture et de sauvegarde du kirundi comme patrimoine immatériel du Burundi et de l'Humanité, mais aussi comme facteur d'un développement autocentré et participatif, ces derniers ne passeraient-ils point par une politique linguistique volontariste donnant une part belle à la revitalisation de la langue nationale, y compris sur la toile ? Dans tous les cas, tout indique qu'il y a nécessité de concevoir et mettre en œuvre une politique culturelle plus large, passant aussi nécessairement par une planification et une gestion linguistique rigoureuses, en phase avec les mutations en cours, au Burundi et dans le monde.

Tenter de comprendre la situation amène aussi observer qu'au-delà du simple fait linguistique ou sociolinguistique, la langue reste un instrument du pouvoir ou de sa négation à l'autre. Aux économies puissantes, langues puissantes et envahissantes. Le triomphe du libre-échange, selon la règle du volume du portefeuille à l'œuvre dans la mondialisation économique laisse peu de chances de survie aux langues périphériques, écrasées sans coup férir par les langues dites hypercentrales. Minorisé pragmatiquement en dépit de son statut officiel (et symbolique), le kirundi pourrait même disparaître suivant une loi de sélection naturelle bien connue qu'un membre non utilisé s'atrophie et meurt. Si la formulation des politiques, en ce compris linguistiques, est l'œuvre de tous, le passage à l'acte, vers la planification et l'exécution reste l'attribut du décideur politique, qui au Burundi n'a pas les moyens de sa politique, notamment financiers. Car la fracture tout comme la facture numérique, au Burundi comme ailleurs reste une question de pouvoir : monétaire et politique. La seule voie de salut envisageable procèdera peut-être des mêmes logiques de sauvegarde des espèces de la forêt amazonienne, à la faveur une certaine écolinguistique, une écologie et une bonne gouvernance linguistique, pensant globalement et agissant localement comme on le fait pour les autres espèces en tant que patrimoine de l'Humanité. Dans le cascasant courant de la mondialisation, la promotion de l'usage du kirundi sur le net, comme celle des langues de même statut, ne pourra se faire que sous cette logique de sauvegarde du patrimoine immatériel. Si le droit linguistique tient de

la même nature que les autres droits de la personne humaine, alors seul un modèle basé sur la prééminence de l'Etat de droit permet de reconnaître, promouvoir, protéger ou faire respecter le droit à la langue maternelle des citoyens.

¹ A ce mot liminaire de *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glotophagie*, Louis-Jean. Calvet adjoint une autre parole, un proverbe anglais du moyen âge, plus explicite qui s'applique *mutatis mutandis* au cas du Burundi : « Jack would be a gentleman if he coude speke frensске ».

² Jacques Ngangala Balade Tongamba. 2001. « Technologies de l'information et langues africaines. Lieux des enjeux existentiels ». Développement linguistique : Enjeux et perspectives, *Cahiers du Rifal*, n° 22, décembre 2001, p.5.

³ C'est le titre du rapport élaboré par l'UIT en vue d'Africa Telecom 2008 (Le Caire, Egypte, 12-15 mai 2008) 8ème édition, 2008. Il est précisé que ledit rapport « présente un aperçu général des tendances du marché, notamment en ce qui concerne les services fixes, mobiles et Internet. Il traite de la disponibilité des TIC dans les foyers et souligne l'importance de l'accès communautaire aux TIC. Il analyse en outre le rôle de différents facteurs qui seront déterminants pour connecter l'Afrique, notamment les systèmes de réglementation et de tarification des télécommunications/TIC. Il contient une vingtaine de tableaux pour la région, dans lesquels figurent les principaux indicateurs des télécommunications/TIC, des pages consacrées à chacun des pays et portant sur cinq ans (2002-2006), et un répertoire des noms des ministères des télécommunications, des régulateurs et des opérateurs de la région ». Source : <http://www.itu.int/publ/D-IND-AF-2008/fr>

⁴ Marcel Diki-Kidiri et Edema Atibakwa Baboya. 2003. Les langues africaines sur la toile ; in Le traitement informatique

des langues africaines, *RIFAL* 23, novembre 2003, 5-32. On consulte avec intérêt : Goodwin-Jones R. 2004. *Emerging Technologies: Language in Action From Webquests to Virtual Realities*, Language, Learning & Technology, Vol. 8, No. 3, September 2004, pp. 9-14

<http://lt.msu.edu/vol8num3/emerging/default.html>. <http://www.geoscopies.net/sources/INTERNET/sie70afr.php>

consacre un espace relativement large sur la place de l'Afrique sur internet, mais l'on se rend vite compte que les préoccupations sont loin de s'intéresser à la place qu'y occupent les langues africaines ; <http://www.lib.msu.edu/limb/a-z/az.html>: An A-Z of African Studies on the Internet , "A Directory of Africa & African Studies" ; <http://www.columbia.edu/cu/lweb/indiv/africa/cuvl/langs>, African Language Resources on the Internet ;

⁵ Voir : <http://africa2point0.wordpress.com/2007/07/31/utilisation-de-linternet-dans-le-monde/>

⁶ Une enquête a été diligentée par l'auteur de cet article et a permis de contextualiser les résultats présentés ici.

⁷ Au 2è novembre 2008, le cours moyen de change était de 1233.87 BIF pour 1 USD (voir le site de la banque centrale du Burundi, http://www.br-bi.net/cour_chge.htm) . Selon plusieurs autres sources consultées, le taux de change est très fluctuant et le différentiel peut s'avérer important d'un mois ou d'une période relativement courte à l'autre. A titre d'exemple, l'étude réalisée par JJL et IFAD, Republic of Burundi. Country Strategic opportunities programme, Septembre 2008 relève un taux de change de USD 1= 1190 (septembre 2008), donc seulement à deux mois du premier taux mentionné précédemment.

⁸ ONATEL : Office National de télécommunication (Burundi). Les données fournies ont été recueillies avec l'aide précieuse de M. S.Nyanuhwata, ingénieur travaillant à l'ONATEL depuis plus de 20 ans. Qu'il reçoive ici mes remerciements.

⁹ Naturellement, le nombre d'abonnés change de jour en jour.

¹⁰ Agences de l'administration publique, sociétés publiques ou parapubliques et assimilées

¹¹ Marcel Diki-Kidiri et Atibakwa Baboya Edema (article publié dans les Cahiers du Rifal n° 23, novembre 2003)

¹² Au moment où nous mettons la dernière main à la rédaction définitive de cet article (décembre 2008), le site est signalé « off line ».

¹³ [http://www.archive.org/details/Kirundi-english:apprentissage du kirundi](http://www.archive.org/details/Kirundi-english:apprentissage%20du%20kirundi) ; dictionnaire anglais-kirundi, kirundi-anglais ; <http://www.multilingualbooks.com/kirundi>. <http://www.centrelink.gov.au/>, 15 Kirundi Publication(s) - Alphabetical Listing 15 Kirundi Publication(s) - Alphabetical Listing

¹⁴ <http://hdrstats.undp.org/indicators/125.html>

¹⁵ Pour plus de détails, voir Jean Baptiste BIGIRIMANA. 2008a. Le droit à la langue en contexte de diglossie français-kirundi au Burundi. In *Language Problems and Language Planning* 32 ;1 (2008) : 23-46. Amsterdam : John Benjamins Publishig Company.

¹⁶ UNESCO, 2008. Evaluation de l'usage du Kirundi dans certains secteurs de la vie nationale. Etat des lieux et perspectives. Bujumbura : Bureau de l'Unesco, juillet 2008 (Bukuru Denis, professeur de linguistique africaine, Université du Burundi, et Zénon Manirakiza, tous deux agissant comme consultants).

¹⁷ Louis-Jean Calvet, *Mondialisation, langues et politiques linguistiques* » Le versant linguistique de la mondialisation publié sur <http://www.usenghor-francophonie.org/international/conf/2002/calvet.pdf>, p.3.

¹⁸ Rapport sur le développement humain 2007/2008, consultable sur le site du PNUD : <http://hdr.undp.org>

¹⁹ La notion d'ex est-elle vraiment pertinente en l'occurrence ?

²⁰ E.Adegbija. 2001. Saving Threatened Languages in Africa: A case Study of Oko. In Joshua A. Fishman (Ed.) *Can threatened languages be saved? Reversing language shift, revisited: A 21st century perspective*. Cleverdon: Multilingual Matters 116 (Series), p.285-286.

²¹ Ngangala Balade Tongamba, J. 2001. O. c. p.7.

²² Wardhaugh Ronald. 1987. Languages in competition. New York : Basil Blackwell, p. 13.

²³ http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/langues_bamako_2002.pdf

²⁴ Wardhaugh, R. 1987. o.c. p.12.

²⁵ Allardt, E. 1984. What constitutes a language minority? In *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 5 (3 and 4): 195-205.

²⁶ Ngangala Balade Togomba, J. , o.c. 2001, p.7.

²⁷ Dans « Echange de vues » au colloque sur les Français régionaux, tenu à Québec (21 au 25 octobre 1979), Jacques Pohl a développé le concept de « statalisme » qui, selon lui, ne « désigne pas uniquement des réalités administratives officielles. Il y a des statalismes, par exemple, dans la boulangerie- pâtisserie, en Belgique. Le statalisme est une expression dont une des isoglosses est la frontière d'un Etat. Il existe en Belgique une couche de statalismes qui est assez importante par rapport aux régionalismes. Et ces statalismes peuvent très bien être en rapport avec des techniques artisanales, des faits scolaires, des faits folkloriques et même des faits culinaires » (Rousseau, 1981).

Bibliographie

Adegbija, E. 2001. Saving Threatened Languages in Africa: A case Study of Oko. In Joshua A. Fishman (Ed.) *Can threatened languages be saved? Reversing language shift, revisited: A 21st century perspective*. Cleverdon: Multilingual Matters 116 (Series), p.284-308.

Allardt, E. 1984. What constitutes a language minority? In *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 5 (3 and 4): 195-205.

Bigirimana, J.B. 2008. Le droit à la langue en contexte de diglossie français- kirundi au Burundi. In *Language Problems and Language Planning* 32 ;1 (2008) : 23-46. Amsterdam: John Benjamins Publishig Company

Bigirimana, J.B. 2009. Translation as a Dynamic Model in the Development of the Burundi Constitution(s). Edited by: Frances Olsen, R. Alexander Lorz and Dieter Stein, Houndmills, Basingstoke, Hampshire: Palgrave Macmillan

Calvet L.-J. 1974. Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie. Paris: Payot.

Calvet. L.-J. 1986. Typologies des politiques linguistiques, pp. 14-47, in : M.-P. Gruenais (Coord.). *Etats de langue*. Paris : Fayard/Fondation Diderot.

Calvet, L.-J. 2001. Les politiques linguistiques en Afrique francophone : Etat des lieux du point de vue de la politologie linguistique, pp. 145-176 in : R. Chaudenson et L.-J. Calvet.- *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*.- Paris: L'Harmattan.

Calvet, L.-J. Mondialisation, langues et politiques linguistiques » Le versant linguistique de la mondialisation publié sur <http://www.usenghor-francophonie.org/international/conf/2002/calvet>.

Diki-Kidiri, M. et Edema A.B. 2003. Les langues africaines sur la toile ; in *Le traitement informatique des langues africaines*, RIFAL 23, novembre 2003, 5-32

Durand, C. 2002. La nouvelle guerre contre l'intelligence, tome II : La manipulation mentale par la destruction des langues, Editions François-Xavier de Guibert.

Elazny, W. 2002. « Review of “La guerre des langues et les politiques linguistiques” by Louis-Jean Calvet », in *Language Problems & Language Planning*. Amsterdam: John Benjamins Publishing Company, Vol. 26, N0 1, pp. 99-105.

Goodwin-Jones R. 2004. Emerging Technologies: Language in Action From Webquests to Virtual Realities, *Language, Learning & Technology*, Vol. 8, No. 3, September 2004, pp. 9-14.

Hagège, Cl. 2000. Halte à la mort des langues. Paris : Odile Jacob (coll. Sciences humaines).

Gerbault, Jeannine. 2002. TIC et diffusion du français : des aspects sociaux, affectifs et cognitifs aux politiques linguistiques. Paris : L'Harmattan.

Halaoui, N. 1996b. Développement, plurilinguisme et droit linguistique, pp. 425-451 In S. Léger (Dir.)- Vers un agenda linguistique: Regard futuriste sur les Nations Unies.- Ottawa : Centre canadien des droits linguistiques. Université d'Ottawa.

Halaoui, N. 1997 : « Langue dominante, langue rejetée : Le hassaniya en Mauritanie », in.- DiversCité Langues. En ligne. Vol. 1. Disponible à <http://www.uquebec.ca/diverscite>.

Halaoui, N. 1998. L'utilisation et la valorisation des langues dans les Constitutions africaines. - Montréal : Université de Montréal. Département de linguistique et de traduction.

Heine B. 1992. Language Policies in Africa, in R.K. Herbert.- Language and Society in Africa : The Theory and Practice of Sociolinguistics.- Johannesburg :Witwatersrand University Press.

Ngangala Balade Tongamba, J. 2001. Technologie de l'information et langues africaines. Lieux des enjeux essentiels. In *Développement linguistique : enjeux et perspectives*. Cahiers du Rifal n° 22, déc. 2001, Montréal, 5-9.

Mangienta, J-M. 2001. La coopération linguistique et éducative française : forme de protection culturelle ou vecteur de développement des langues minoritaires ? In *Développement linguistique : enjeux et perspectives*. Cahiers du Rifal n° 22, déc. 2001, Montréal, 18-25.

Ntahombaye Ph. 1994. Politique et aménagement linguistiques au Burundi, pp. 517-528 in P. Martel et J. Maurais (Dir.)- Langues et sociétés en contact.- Tübingen : Max Niemeyer.

Ngugi Wa Thiong'o.1988. Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature. Heinemann: Nairobi,15.

Ntahomvukiye, H. 1992 : La question linguistique au Burundi : les préalables d'une entreprise terminologique dans une situation de ' langue dominée'. In *Terminologie Nouvelle, RINT* (actuellement Les Cahiers du RIFAL), 7, juin 1992.

ONU. 1996. Déclaration universelle des droits linguistiques in <http://www.egt.ie/udhr/udlr-fr.html>

Swilla, I. N. 1992: «The Relation of Local and Foreign Languages to National Needs in Africa.», in *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 13, 6 (1992) : 505-514.

Taine-Cheikh, C. 1994. Les langues comme enjeux identitaires.- *Politique africaine*, 55, 57-65.

Adrey, J.-B. 2009. Discourse and Struggle in Minority Language Policy Formation. Corsican Language Policy in the EU Context of Governance, Palgrave Macmillan, 272 Pages (forthcoming on 13 Feb 2009).

Susanna Pertot, Tom M. S. Priestly, Colin H. Williams. Rights, Promotion and Integration Issues for Minority Languages in Europe.

UNESCO, 2008. Evaluation de l'usage du Kirundi dans certains secteurs de la vie nationale. Etat des lieux et perspectives. Bujumbura : Bureau de l'Unesco, juillet 2008 (Bukuru Denis, professeur de linguistique africaine, Université du Burundi, et Zénon Manirakiza, consultants).

Wardhaugh Ronald. 1987. Languages in competition. New York : Basil Blackwell

<http://www.itu.int/publ/D-IND-AF-2008/fr>

<http://ilt.msu.edu/vol8num3/emerging/default.html>;

<http://www.geoscopies.net/sources/INTERNET/sie70afr.php>

<http://www.lib.msu.edu/limb/a-z/az.html>

<http://www.columbia.edu/cu/lweb/indiv/africa/cuvl/langs>

<http://africa2point0.wordpress.com/2007/07/31/utilisation-de-linternet-dans-le-monde/>

http://www.brb-bi.net/cour_chge.htm

http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/langues_bamako_2002.pdf

<http://www.archive.org/details/Kirundi-english>

<http://www.multilingualbooks.com/kirundi>

<http://www.centrelink.gov.au/>

<http://hdrstats.undp.org/indicators/125.html>

<http://money.cnn.com/magazines/business2/>

<http://hdr.undp.org>: Rapport sur le développement humain 2007/2008, consultable sur le site du PNUD